



Force Ouvrière
Enseignement
Privé

Tuteurs dans le second degré : perdants-perdants !

Le ministre tenterait-il de décourager encore une fois les professeurs et les CPE qu'il ne s'y prendrait pas autrement. Au prétexte de rénover les concours et la formation, de mettre les tuteurs dans les établissements d'enseignement supérieur privé, de valoriser leur rôle...

Benoît Hamon fait passer l'indemnité de suivi perçue par les tuteurs de 2 000 € à 1 250 € ...

Le Ministre justifie le retrait de 750 € au nom de la mise en place de formateurs académiques dans le second degré. Mais le compte n'y est pour personne ! Les formateurs académiques seront rémunérés en fonction des décisions du recteur... dans une fourchette inconnue, et surtout ils n'auront pas de décharges statutaires actées nationalement.

Pour le SFSDPEP FO, le ministre engage pour la première fois dans l'histoire de l'Education nationale une nouvelle mécanique de paiement des traitements et des indemnités, celle de la baisse des rémunérations.

Tout ceci est contenu dans l'article 3 du décret que le ministre a osé publier le 23 août 2014 au Journal officiel.

Pour tous c'est l'augmentation du temps de travail et la baisse des rémunérations. Les tuteurs, dont la charge de travail ne cesse de croître, sont les premiers perdants de la mise en place des nouvelles modalités de la formation.

Cela anticipe ce que tous les personnels subiront : des tâches nouvelles, un surcroît de travail, avec une baisse de rémunération.

Pour le SFSDPEP FO, le ministre engage pour la première fois dans l'histoire de l'Education nationale une nouvelle mécanique de paiement des traitements et des indemnités, celle de la baisse des rémunérations. C'est pourquoi FO a voté contre lors du CTM du 9 juillet (*pour* : UNSA ; *contre* : FO, CGT, FSU ; *abstention* : SUD, CFDT).

Le SFSDPEP FO appelle les personnels à se réunir dès la rentrée pour réaffirmer leurs revendications.

Au moment où les salaires de la fonction publique sont bloqués depuis 2010, que l'INSEE reconnaît pour 2012 une baisse des salaires de 0,8 % par rapport à 2011 pour les enseignants du privé, pour FO, la baisse de rémunération des indemnités des tuteurs a un sens réel : celui d'entrer de plain-pied dans le pacte de responsabilité et la baisse du coût du travail. L'Etat a décidé qu'il devait faire 18 milliards d'économies dans son seul secteur... Personne, y compris les tuteurs, n'échappe à cette logique de l'austérité.

FO a déposé un préavis de grève à compter du 1^{er} septembre pour couvrir toutes les décisions prises dans les établissements.

Le SFSDPEP FO invite les personnels à se réunir pour confirmer leurs revendications :

- **Maintien de l'indemnité des tuteurs à 2 000 euros, pas de baisse des salaires !**
- **8% d'augmentation de la valeur du point d'indice et attribution de 50 points pour rattraper ce qui a été perdu depuis 2010.**
- **Abrogation du décret Peillon-Hamon du 20 août 2014 sur les obligations de service.**

SFSDPEP FO
Siège
National

6-8 rue Gaston Lauriau
93513 Montreuil-sous-Bois Cedex
Tel : 01.56.93.22.26 -
secretariat@fo-enseignement-prive.org

fo-enseignement-prive.org